

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} juin 2021 portant nomination des membres de la Commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en chiropraxie et en ostéopathie

NOR : SSAH2115008A

Par arrêté du ministre des solidarités et de la santé en date du 1^{er} juin 2021, sont nommés, pour une durée de cinq ans, les membres de la Commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en chiropraxie et en ostéopathie prévue à l'article 26 du décret n° 2018-90 du 13 février 2018 modifié relatif à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie et en ostéopathie, notamment ses articles 25 à 27 :

- 1° En qualité de président de la commission : Patrice Legrand ;
- 2° En qualité de vice-président de la commission : le directeur général de l'offre de soins ou son représentant ;
- 3° Le sous-directeur des ressources humaines du système de santé de la direction générale de l'offre de soins ou son représentant ;
- 4° Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ou son représentant ;
- 5° Le directeur de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- 6° En qualité de représentants des chiropracteurs : Philippe Fleuriau et Audrey Yargui en tant que titulaires et Elodie Rousset et Xavier de Wailly en tant que membres suppléants ;
- 7° En qualité de représentants des médecins désignés par le Conseil national de l'ordre des médecins : Marc Baillargeat et Valérie Lacroix en tant que membres titulaires et Bruno Boyer et Leila Ouraci en tant que membres suppléants ;
- 8° En qualité de représentants des ostéopathes exerçant à titre exclusif : Philippe Sterlingot, Marie Guyot, Valérie Kohl, Philippe Le Mentec en tant que membres titulaires et Floriane Boubel, Pierre-Adrien Liot, Claire Bouard et Philippe Daems en tant que membres suppléants ;
- 9° En qualité de représentants des ostéopathes médecins : Marc Baillargeat et Gilles Moreau en tant que membres titulaires et Sabine Leglise et Marie-Dominique Ferreti Requier en tant que membres suppléants ;
- 10° En qualité de représentants des ostéopathes masseurs-kinésithérapeutes : Thierry Demons et Philippe Gaston en tant que membres titulaires et Christelle Baes et Céline Chébal Raizer en tant que membres suppléants.